

Conseil Municipal

du 17 Septembre 2014 à 17 h. 30

Présents

Thomas VIDAL, Magali BARD, Francis MARTIN, Guillaume POUJOL, Michelle GARMATH, Michel MONNOT, Delphine PARSY, BOISSIERE Karine, Brigitte MONCADA, Laurent VLIEGHE

Absents excusés :

Pierre PIALOT (procuration à Brigitte MONCADA), Line JOVER (procuration à Magali BARD), Jean-Claude THION (procuration à Laurent VLIEGHE), Laurent RECOLIN (procuration à Thomas VIDAL), Julie SIX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

Mr le Maire demande qu'une minute de silence soit faite afin d'honorer la mémoire de Mr CAVALIER-BENEZET, ancien sénateur-maire de Valleraugue

Mr le Maire donne lecture des « décisions du Maire » prises afin de fixer le prix des carburants, en date du 01/07/2014 et du 01/09/2014

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE:

Le maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget principal de la commune.

Cet état arrêté à la date du 1^{er} avril 2014 s'élève à la somme de 86.51 euros et concerne des créances relatives à des recouvrements de loyers de 2010-2013-2014. Madame la Trésorière demande que ces sommes soient admises en non valeur et qu'un mandat soit établi pour régularisation.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré, émet , à l'unanimité, un avis favorable à la prise en non- valeur de 86.51 euros.

Dit que les crédits sont prévus à l'article 654 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET ANNEXE EAU ET ASSANISSEMENT

Le maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget annexe Eau et Assainissement de la Commune.

Cet état arrêté à la date du 1^{er} avril 2014 s'élève à la somme de 430.10 euros et concerne des créances relatives à des recouvrements de factures d'eau de 2009-2010-2011 et 2013. Madame la Trésorière demande que cette somme soit admise en non- valeur et qu'un mandat soit établi pour régularisation.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la prise en non- valeur de 430.10 euros.

Dit que les crédits sont prévus à l'article 654 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET REGIE1 REMONTEES MECANIQUES

Le maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget annexe Régie 1 station de ski

Cet état arrêté à la date du 1^{er} avril 2014 s'élève à la somme de 64 euros et concerne une créance relative à une recette de forfait ski. Madame la Trésorière demande que cette somme soit admise en non- valeur et qu'un mandat soit établi pour régularisation.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré, émet à l'unanimité, un avis favorable à la prise en non- valeur de 64 euros.

Dit que les crédits sont prévus à l'article 654 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

PRODUITS IRRECOUVRABLES BUDGET REGIE 2 CHALET ACCUEIL

Le maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget annexe Régie 2 Chalet Accueil

Cet état arrêté à la date du 1^{er} avril 2014 s'élève à la somme de 35.50 euros et concerne une créance relative à une recette du chalet de la station de ski. Madame la Trésorière demande que cette somme soit admise en non- valeur et qu'un mandat soit établi pour régularisation.

Le Conseil,
Après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à la prise en non- valeur de
Dit que les crédits sont prévus à l'article 654 du budget.

Charge le maire de signer les pièces nécessaires.

AFFAIRES JUDICIAIRES DE LA COMMUNE, CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES

Le maire rappelle au Conseil les différentes affaires judiciaires que la commune a en cours.

L'article R.2321-2 du CGCT précise qu'une provision obligatoire doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante, dès l'ouverture d'un contentieux en première instance.

La somme doit être portée en réserve auprès du comptable, pour cela un mandat doit être établi au nom du comptable qui pourra régler les sommes que la commune peut être condamnée à payer.

Il est donc nécessaire de réaliser la provision.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Décide à l'unanimité de réaliser une provision de 10 000 euros afin de couvrir les risques financiers liés aux différents contentieux engagés contre la commune.

Dit que les crédits sont portés au budget de la commune, article 6815.

Donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE ET/OU DE VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif 2014 sont insuffisants et qu'il faut procéder à ouverture de crédits supplémentaires et (ou) virements de crédits:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
7391178	autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions d	350
6184	versement à des organismes de formation	2000
6541	créances admises en non valeur	-2090
6554	contributions aux organismes de regroupement	24657
6574	subv de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privée	2350
6615	intérêts des comptes courants et de dépôts	4000
22	dépenses imprévues	-25952
TOTAL		5315
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
73112	cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2315
7478	participation autres organismes	3000
TOTAL		5315

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
2132-ONA	immeubles de rapport	43228
2182-ONA	achat matériel de transport	-800
2188-ONA	autres immobilisations corporelles	800
2313-211	constructions	890
TOTAL		44118
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
1323-211	subventions d'équipement non transférables département	-14260
1323-218	subventions d'équipement non transférables département	4801
1342-105	amendes de police	3377
1641-OPFI	emprunts en euro	50000
165-OPFI	depots et cautionnement reçus	200
TOTAL		44118

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Donne son accord à l'unanimité sur la décision modificative de crédits.

DECISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE ET/OU DE VIREMENT DE CREDITS BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le maire expose au conseil que les crédits ouverts au budget primitif du budget eau et assainissement sont insuffisants et qu'il faut procéder à virements de crédits:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
213-17	construction	1506
213-11	construction	7400
2315-12	installations, matériels et outillages techniques	-8906
TOTAL		0
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
article	libellé	montant
TOTAL		

Le Conseil,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Donne à l'unanimité son accord sur la décision modificative de crédits.

CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL 2012-2014 DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT

Le maire informe le conseil municipal que les projets suivants :

- Réfection sur divers chemins communaux, emplois partiels revêtement tricouche, enrobés à chaud d'un montant de 44594 euros hors taxes,
- Confortement d'un mur de soutènement de voirie surplombant le stade (fondation, évacuation des terres, réalisation de 7 contreforts) d'un montant de 45090 euros hors taxes,

Ne seront pas réalisés au motif d'assainir les finances de la commune.

En conséquence, il est proposé de solliciter le Conseil Général du Gard en vue de demander un avenant au Contrat Territorial F.D.E.initial afin de reporter les subventions sur de nouvelles opérations qui ont été réalisées en 2012 :

- « aménagement et amélioration des espaces publics et circulation pour un montant de 26 361.75 euros hors taxes »,
- « Aménagement paysager de la promenade autour du temple comprenant des espaces verts et de la maçonnerie pour un montant de 64 698 euros hors taxes »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord avec douze voix *pour* et deux voix *contre* pour solliciter un avenant au contrat territorial initial et autorise le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AUX BUDGETS ANNEXES REGIES 1-2-3

Le Maire expose au Conseil :

Vu la saison exceptionnelle de l'hiver 2013/2014 à la station de ski de Prat-Peyrot durant laquelle l'enneigement a été très faible et que les conditions climatiques n'ont pas permis d'enneiger artificiellement l'ensemble des pistes de la station et qui a entraîné une faible fréquentation,

Vu les comptes des budgets annexes régie 1 remontées mécaniques, régie 2 chalet accueil et régie 3 gîte aigoual qui comprennent une importante dotation aux amortissements occasionnée par de grosses dépenses d'investissement qui ne peuvent être financées par les propres recettes du service,

Afin d'équilibrer les comptes de ces budgets annexes il est nécessaire de verser une subvention du budget principal.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire,

Donne son accord à l'unanimité pour que soit versée :

- une subvention de 239 824 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie 1, régie municipale Prat-Peyrot,
- une subvention de 33 214 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie 2, régie municipale chalet accueil.
- une subvention de 37 533 euros du budget principal de la commune au budget annexe Régie 3, régie municipale Mont-Aigoual.

Dit que les crédits sont prévus au budget 2014.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATRICE AU 12 SEPTEMBRE 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de créer ce poste pour répondre à la nouvelle organisation des rythmes scolaires de l'école de Valleraugue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste d'animatrice 1^{er} grade au 5^{ième} échelon, pour assurer les fonctions de coordinatrice du

temps périscolaire, indices de rémunération IB 374 IM 345, à temps non complet 5 heures hebdomadaires sur 32 semaines de la période scolaire avec effet au 12 septembre 2014.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

CONVENTION FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ECOLE ST PIERRE DU VIGAN

Le projet de délibération est présenté par Magali BARD.

Laurent VLIEGHE, opposé au paiement de ce forfait au bénéfice d'une école confessionnelle privée n'ayant pas sa résidence dans la commune, rappelle néanmoins les critères qui doivent être retenus pour cette participation :

- Pas de capacité d'accueil pour ces élèves dans l'école de la commune
- Pas de cantine ni de garderie entre le temps scolaire du matin et celui de l'après-midi, dans l'école de la commune
- Rapprochement des fratries
- Raisons médicales reconnues par la PMI

Il soulève aussi plusieurs problèmes liés à la rédaction de la convention qui n'entre pas en cohérence avec la Loi Carle de 2009.

5 enfants sont scolarisés à l'école St Pierre, les familles ont été contactées afin de préciser les raisons de leur choix. L'ensemble des familles n'ayant pas répondu, il est décidé d'ajourner le dossier qui sera examiné ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

- **Hommage à Mr Francis CAVALIER-BENEZET** : Mr le Maire propose qu'un lieu ou un bâtiment porte le nom de « Francis CAVALIER-BENEZET », il souhaite que plusieurs propositions soient faites par les élus, et que la décision finale soit prise lors d'un prochain conseil municipal.
- **P.L.U.** : une réunion publique aura lieu le 18 septembre afin de présenter le diagnostic définitif, après intégration du zonage du risque inondation à l'échelle communale. Cette réunion clôturera une journée d'étude réunissant l'urbaniste, les élus et les services du conseil Général et du Parc National des Cévennes.
- **Accessibilité des lieux publics** : Mr le Maire rend compte d'une réunion du 2 juillet dernier initiée par la DDTM et la Préfecture au cours de laquelle il était indiqué que toutes les communes devaient faire réaliser avant 2015 un diagnostic sur l'accessibilité de leurs lieux publics. Un appel à candidature devra être lancé d'ici la fin 2014.
- **La Poste** : Mr le Maire a reçu Mr Benoit COUPECHOUX, représentant la Poste ; ce dernier a indiqué que le service de la Poste sur le secteur du Vigan connaissait des difficultés de fonctionnement (notamment baisse du volume de courrier), aussi, la Poste va proposer de nouveaux (services de livraisons aux particuliers...) La Poste souhaiterait qu'une signalétique des hameaux soit mise en place et que

leur listing des appellations locales puisse être vérifié par les services de la mairie. De plus, la Poste va étudier le fonctionnement des boîtes à lettres Jaunes pour éventuellement en supprimer et/ou en déplacer. Des boîtes Cidex seront également mises en place pour certains quartiers ou hameaux

- **Maison de Retraite de Valleraugue** : plusieurs réunions se sont tenues cet été, au sujet du projet de reprise de l'établissement par la Fondation du Protestantisme (l'ARS et le Conseil Général seraient favorables à cette reprise, qui prendrait la forme non pas d'une vente mais d'un transfert de propriété). La Fondation fait réaliser actuellement un audit de la Maison de Retraite par la fondation des diaconesses de Reully. Si cet audit est transmis à la Mairie, il sera diffusé auprès des membres du conseil municipal.
- **A.G.A.C.** : cette association vient de réaliser une maquette du bourg de Valleraugue en 1625 à partir des compoix, elle a été exposée et présentée au Foyer Rural le week-end dernier. L'association a décidé d'en faire don à la Commune, elle restera donc en exposition permanente au premier étage de la mairie de pays. Il conviendra d'en faire la publicité car c'est un travail exceptionnel qui a été réalisé par les membres de l'AGAC, notamment Gilles FOURNIER.
- « **Jour de la Nuit** » samedi 20 septembre : cette opération portée par le Parc National des Cévennes consistera pour notre commune à une extinction de l'éclairage public dans les bourgs de Valleraugue et de l'Espérou entre 21 h et 23 h. Une conférence aura lieu au foyer de l'Espérou, et sera suivie d'une promenade nocturne au lac des Pises afin de profiter du ciel sans pollution lumineuse. Des affiches seront mises en place à l'entrée des bourgs à l'attention des automobilistes afin des informer de l'absence ponctuel d'éclairage public.
- **Journée du patrimoine** : le 20/09/2014. Une visite guidée du village sur le thème de la guerre de 1914 sera organisée par la Maison de Pays. Puis à 15h une randonnée guidée par REVE ralliera la Pieyre et sera ponctuée par la lecture de plusieurs passages de « Roux le bandit » roman d'André Chamson dont l'histoire se déroule durant la guerre de 1914-1918. Gilles FOURNIER accompagnera ces deux animations. Deux restaurateurs de la commune ont accepté de faire un menu spécial pour cette journée du patrimoine (Pizzeria du Mourétou et Valestina)
Le thème de cette journée du patrimoine annonce l'exposition de l'AGAC en novembre prochain sur les poilus de la commune et du canton.
- **Marchés de nuit de l'été** : Delphine PARSY fait un point sur les trois marchés qui se sont déroulés cet été, pour la première fois. Ils ont rencontré un succès croissant, notamment en ce qui concerne la partie animation et restauration (les 300 places assises le 14 août, ont été insuffisantes). Cette animation sera reconduite en 2015, avec le même emplacement que cette année. Un marché de Noël aura lieu cette année le dimanche 14 décembre.

- **Concerts de l'été** : les deux concerts organisés par la commune le 11 Juillet (Vincent RECOLIN et la maîtrise de Nîmes) et le 23 Août (concert de guitare et mandoline avec l'ensemble Peyreficade) ont connu un vif succès et ont rapporté la somme de 1 200€ au CCAS. Laurent RECOLIN travaille déjà à l'organisation de nouveaux concerts en 2015.
- **Expositions** : plusieurs expositions de peinture se sont tenues à la maison de Pays durant l'été, et la première rencontre littéraire des écrivains s'est déroulée à l'Espérou le 10 août dernier.
- **13-14 juillet 2014** : la fête s'est à nouveau déroulée dans le centre du village, place du 19 mars,
- **Les Authentiques de l'Aigoual** : cette année la manifestation se déroulera dans le cœur du village (place de l'Eglise, la Placette, promenade des marronniers, square des fileuses) le 5 octobre prochain.
- **Abbaye du Bonheur** : une réunion se tiendra en Mairie le 1^{er} octobre prochain, afin de faire classer le site de l'Abbaye dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Suite au décès de Mme JONSSON, les archives de l'association Notre Dame de Bonheur ont été déposées en mairie par sa fille qui a également fait don de panneaux d'exposition et de nombreux livres pour la bibliothèque.
- **CCAS** : la découverte à son domicile, le 21 août dernier, du corps sans vie de Mme DAUBE (décédée depuis environ 3 semaines) rappelle qu'il est indispensable d'exercer une veille sur les personnes vulnérables et/ou âgées, surtout lorsque celles-ci ne bénéficient pas de l'aide régulière de personnel ou de leur famille. Mme DAUBE avait été visitée pour la dernière fois par Mme Michelle GARMATH le 20 juillet.
- **Cimetières communaux** : la mairie va faire réaliser un plan des cimetières du bourg de Valleraugue, une consultation de géomètres a été lancée. Un règlement est en préparation, et le processus de récupération des tombes abandonnées est en cours. Un ossuaire sera réalisé dans chaque cimetière (construit dans la partie haute du cimetière catholique, installé dans un tombeau qui sera récupéré au cimetière protestant)
- **Saison d'été du gîte-snack de l'Aigoual** : il est à noter une baisse de la fréquentation (- 500 repas en juillet, - 400 repas en août) et de la consommation par rapport à 2013. Dès la fermeture du site, le personnel va procéder à un réaménagement de l'espace et ainsi préparer la saison 2015. De plus, il conviendra de faire effectuer des travaux d'étanchéité sur la terrasse au-dessus du gîte (environ 15 000€ de travaux qui auront une garantie décennale), car, à défaut, des chambres du gîte devront être condamnées.

- **SIAE** : la réunion publique du 21 août dernier a permis de faire un point sur les travaux de la station d'épuration de l'Espérou, il s'agit d'une station à plusieurs modules qui pourra être agrandie si besoin est (prévue sur 800 U au lieu des 1400 U initialement prévus) Le projet sera aidé à hauteur de 60%. L'autofinancement sera de l'ordre de 360.00€.
- **Marchés des assurances** (commune et SIAE) : date limite de remise des plis le 30/09/2014.
- **Foyer Rural de Valleraugue** : à compter du 1^{er} octobre, il n'y aura plus de mise à disposition de la vaisselle pour les particuliers louant le foyer rural. (toutefois, elle reste à la disposition des associations occupant le foyer rural de Valleraugue)
- **Célébrations de mariage** : une plante fleurie a été remise aux couples qui se sont mariés cette année à Valleraugue. Cette initiative pourra être renouvelée à l'avenir.
- **Barrages de la commune** : ils ont été démontés comme prévu lors de la réunion du 12 août dernier avec la DDTM (le 27/08 pour celui du bourg, le 01/09 pour celui du Mourétou) ; la DDTM n'a toujours pas fait parvenir le compte rendu de cette réunion, au cours de laquelle il a été indiqué que l'année prochaine nous pourrions retirer des atterrissements dans le bourg sans changer la ligne d'eau (des repères ont été marqués sur les berges avant le retrait du barrage)
- **Prêt au Crédit Agricole** : après négociation, une marge de manœuvre de 100 000€ a pu être dégagée, le prêt dont l'échéance de remboursement était fixée au 31/10/2014 sera reconduit au 31/10/2015.
- **Montagne - Massif-central** : la commune n'y adhèrera pas cette année faute de trésorerie, et dans l'attente de la nouvelle gouvernance du massif de l'Aigoual.
- **Point de retournement à Taleyrac** : il est envisagé de réaliser un point de retournement à la sortie du hameau de Taleyrac sur la RD 323, en direction de la Valette. Guillaume POUJOL est chargé de prendre contact avec les propriétaires des terrains afin de savoir s'ils accepteraient de vendre le terrain nécessaire à cette opération.
- **Stockage de matériaux** : Mr le Maire prendra contact avec Mr Jean-Marie d'ARNAL, propriétaire de terrain en bordure de la RD 986, au lieu-dit Pont d'Auchiné, pour savoir si ce dernier accepterait que la commune stocke des matériaux tels que gravier-sable... dans un espace qui serait fermé par les soins de la commune.

La Séance est levée à 19h30